

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME
- DOSSIER DE MISE À DISPOSITION -**

Le dossier mis à disposition du public se compose des pièces suivantes :

- 0- Actes administratifs
- 1- Sommaire
- 2- Notice explicative
- 3- Éléments du PLU avant modification
- 4- Éléments du PLU après modification

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Noailles :

- Pièce 4.1 : Règlement graphique 1 :5 000^{ème}
- Pièce 4.5 : Règlement écrit

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 10 octobre 2023 n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.